

**Assemblée Générale du SDEHG le vendredi 13 février 2015 à 14h00
Salle Gascogne de Colomiers**

Compte-rendu

PRESENTS

M. Dominique AGOSTI M. Alain AKA M. François AUMONIER M. René BAUDOUIN M. Christian BERGON M. Denis BEZIAT M. Michel BOIAGO M. Pierre-Louis BOUE M. Michel BROCAS M. Elain CANEZIN M. Max CAZARRE M. Patrick CHARTIER M. Roland CLEMENCON M. Philippe COSTES M. Guy DARNAUD	M. Cyril DESOR M. Alain DUCOMTE M. Patrick EYNARD M. Raymond FERRES M. Patrick FEVRIER-MUZARD M. Christian FONTA M. Jean-Claude FORTIER M. Jean-Luc FOURMENT M. Alain FREZIERES M. Jean-Claude GASC M. Bernard GENSSLER M. Robert GRILLOU M. Claude GUALANDRIS M. François JACQUES M. Alain LEZAT	M. Jean-Claude LOUPIAC M. Francis MARTY M. Alain MONFRAIX M. Robert MORANDIN M. Raymond NOMDEDEU M. Pascal PAQUELET M. Jean PARÉRA M. Patrick PETIT M. Raoul RASPEAU M. Jean ROMANELLO M. Philippe ROUSSEL M. Henri RUFU M. Alain RUMEBE M. Bernard SABOULARD M. Jean-Luc SALIERES	M. Serge SOULET Mme Annie SUD M. Jean-Claude TERRENG M. Fabien TOFFOLO M. Marc TONELLI M. Amédée VELA M. Bruno VERMERSCH M. Claude VILESPY M. Jean-Marie VITRAC M. Pierre VIVANT
---	---	--	---

ABSENTS

M. Jean-Luc ABADIE Mme Andrée ARSEGUET M. Jean-Claude ARSEGUET M. Patrice AUGÉ Mme Isabelle BANACHE M. Philippe BARBASTE M. Pierre BARBIER M. Robert BARBREAU M. Fabrice BAUDEAU M. Michel BELIS M. Gil BEZERRA M. Adrien BONNEMAISON M. Didier BOTTAREL M. Patrick BOUBE M. Michel BOUSQUET M. Philippe BRACHET M. Jean-Marc BRUNON Mme Kerstin BYSTRICKY M. Christophe CABANDE M. Pierre CAPARROS M. Robert CASSAGNE M. Alain CASTEL M. José CASTELL M. Claude CHABOY M. Martin COMAS M. Jean-Pierre COMET	M. Thierry CORBARIEU M. Antony COTTIN M. Jean-Marc CREMOUX M. Maurice CROUZIL M. Manuel DA SILVA FREITAS M. Arnaud DE LAPASSE M. Guillaume DEBEAURAIN M. Serge DEJEAN M. Daniel DEL COL M. Francis DESPLAS M. Philippe DETRE Mme Anne DUCASSE M. Bernard DUCASSE M. Jean-Pierre DUCLOS M. Francis EARD M. André ESPARBES Mme Claudette FAGET Mme Claudia FAIVRE M. Jean FARENC Mme Anne-Marie FEVRIER M. Michel FITTE M. Michel FRANCES M. Pierre GAGLIONE M. Romain GANS M. Alain GARDELLE M. Yves GÉRAUD	Mme Janine GIBERT M. Olivier GINESTE M. Patrick GRANVILLAIN M. Maurice GRENIER M. Robert GRIMAUD M. Pierre IZARD M. Jean-François LACHEZE M. Christian LAGENTE M. Jean-Claude LANDET M. Alain LARGE M. Christian LASSERRE M. Philippe LATRE M. Gérard LAVERGNE M. Pierre MARIN M. Bernard MARIUZZO M. Marc MENGAUD M. Noël MESPLES M. Grigori MICHEL M. Gilles MONTARIOL M. Gérard MONTAUT M. Nicolas MOREAU M. Louis PALOSSE M. Frédéric PASIAN M. Bernard PELLEFIGUE Mme Annie PEREZ M. Jean PEYRE	M. Christian PHILIZOT M. Jean-Luc PITIOT M. Jacques POURRINET M. Patrice RIVAL Mme Nadine ROUGE Mme Christine ROUSSEL M. Daniel SABATHE M. Claude SARRALIE M. Bertrand SARRAU M. David SAUTREAU M. Karel SCHWARZER M. Jean-Louis SEGUELA M. Jean-François SOTO M. Roger STRAMARE M. Didier TEIXEIRA M. Joseph TOFFOLON M. Francis TUYARET Mme Marielle VARGAS M. Marc VATIN M. André VICENS M. Raymond VILLENEUVE
---	---	---	---

Suite à une première réunion du comité syndical le 4 février 2015 à 10h lors de laquelle a été constatée l'absence de quorum, le comité syndical se réunit de nouveau, dans le cadre des dispositions prévues par l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, permettant alors au comité de délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Président Pierre IZARD, empêché, charge Monsieur Raymond FERRES, membre du bureau du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne, de la présidence de la présente réunion du comité syndical par l'arrêté n°2015-4.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

PREMIERE SEANCE

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 1er décembre 2014

A l'unanimité des présents, les membres du comité syndical présents lors du comité syndical du 1^{er} décembre 2014 approuvent le compte rendu adressé par courrier du 18 décembre 2014.

Débat d'orientations budgétaires 2015

Le débat d'orientations budgétaires organisé lors du comité syndical du 1^{er} décembre 2014 est reconduit. Les membres du comité n'ont pas d'observations supplémentaires à ajouter au débat. Le budget primitif 2015 proposé à la séance suivante sera établi suivant ces éléments.

DEUXIEME SEANCE

Budget primitif 2015

Les membres du comité doivent se prononcer dans un premier temps sur la définition des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP), tels que présentés en séance.

Pour chaque catégorie de travaux, il s'agit d'ajuster les autorisations des programmes 2013, 2014 et de modifier l'échéancier des crédits de paiement conformément aux paiements réalisés les années antérieures.

Le paiement des montants des autorisations de programme est décliné sur trois années de crédits de paiement.

En ce qui concerne les nouvelles autorisations de paiement à voter pour les programmes 2015, il est proposé d'affecter 50,1 millions d'euros répartis entre les 7 catégories de programmes. Les crédits de paiement correspondants sont échelonnés sur les années 2015 (16 776 975 €), 2016 (32 822 025 €) et 2017 (501 000 €).

Les opérations 2012 ayant toutes été soldées, il convient de clôturer les autorisations de programme correspondantes.

N°	Opérations 2013	AP ajustées	CP 2013 réalisés	CP 2014 réalisés	CP 2015
1	Effacements de réseaux	5 782 000	2 166 414,73	2 814 039,69	801 545,58
2	Renforcements de réseaux	12 236 000	6 563 853,25	4 762 225,70	909 921,05
3	Raccordements	7 851 000	4 290 052,06	3 411 682,61	149 265,33
4	Travaux communaux	933 000	550 000,00	277 947,55	105 052,45
5	Eclairage	16 268 000	6 395 617,68	8 581 146,16	1 291 236,16
6	Eclairage connexe	2 228 000	1 500 000,00	584 476,69	143 523,31
7	Réseaux télécom	2 446 000	830 855,65	1 215 636,56	399 507,79
TOTAL		47 744 000	22 296 793,37	21 647 154,96	3 800 051,67

N°	Opérations 2014	AP ajustées	CP 2014 réalisés	CP 2015	CP 2016
1	Effacements de réseaux	5 191 000	1 430 892,96	3 708 197,00	51 910,04
2	Renforcements de réseaux	10 760 000	6 020 555,19	4 631 845,00	107 599,81
3	Raccordements	6 997 000	4 477 523,40	2 449 507,00	69 969,60
4	Travaux communaux	1 100 000	599 615,62	489 384,00	11 000,38
5	Eclairage	18 617 000	6 192 887,20	12 237 943,00	186 169,80
6	Eclairage connexe	1 123 000	367 057,21	744 713,00	11 229,79
7	Réseaux télécom	1 528 000	398 434,70	1 114 285,00	15 280,30
TOTAL		45 316 000	19 486 966,28	25 375 874,00	453 159,72

N°	Opérations 2015	Nouveaux AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
1	Effacements de réseaux	4 700 000	1 573 888	3 079 112	47 000
2	Renforcements de réseaux	12 000 000	4 018 437	7 861 563	120 000
3	Raccordements	6 400 000	2 143 166	4 192 834	64 000
4	Travaux communaux	1 200 000	401 844	786 156	12 000
5	Eclairage	21 300 000	7 132 726	13 954 274	213 000
6	Eclairage connexe	2 300 000	770 200	1 506 800	23 000
7	Réseaux télécom	2 200 000	736 714	1 441 286	22 000
TOTAL		50 100 000	16 776 975	32 822 025	501 000

Les membres du comité décident, à l'unanimité des présents :

- de clôturer les autorisations de programme 2012 ;
- d'ajuster les autorisations des programmes 2013, 2014 et de modifier l'échéancier des crédits de paiement conformément aux paiements réalisés les années antérieures tel que présenté en séance ;
- d'adopter les autorisations de programme 2015 pour les nouvelles opérations d'investissement ainsi que les crédits de paiement correspondants tel que proposé en séance.

Les crédits de paiement 2015 évoqués précédemment sont intégrés au budget primitif au niveau des dépenses d'investissement.

Au niveau de la section de fonctionnement, la principale recette est la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au compte 73, d'un montant de plus de 19 millions d'euros. Cette recette nous permet de réaliser tous les programmes de travaux et l'entretien de l'éclairage public.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il est important de noter que les charges de personnel représentent seulement 2,6 millions d'euros, soit 5 % des dépenses totales du SDEHG. Les recettes du SDEHG sont ainsi réinvesties à 95% sur les travaux et l'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage.

Madame DURUT, receveur du SDEHG, explique qu'il n'est pas aisé de comparer le budget 2014 avec le budget primitif 2015 dans la mesure où le compte administratif et le compte de gestion ne sont pas encore clôturés.

Le budget s'élève, toutes opérations confondues (fonctionnement, opérations financières et de type exceptionnelles), à 95 millions d'euros au lieu de 139 millions d'euros l'année précédente car il ne fait pas état de la reprise des résultats 2014.

L'adoption de ce budget permettra au SDEHG de fonctionner dès à présent tant pour les charges courantes que pour les opérations d'équipement. Les montants proposés au vote pour le budget 2015 correspondent globalement aux montants réellement réalisés en 2014 notamment pour les montants des postes de fonctionnement à caractère général.

Les membres du comité, à l'unanimité des présents, décident d'adopter le budget primitif 2015, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 - Virement section investissement	29 529 900	042 - Opérations d'ordre entre sections	3 007 000
042 - Opérations d'ordre entre sections	100 000	013 - Atténuations de charges	120 000
011 - Charges à caractère général	5 420 000	73 - Impôts et taxes	19 686 000
012 - Charges de personnel	2 611 600	74 - Dotations et participations	14 706 000
65 - Autres charges gestion courante	11 500	75 - Autres produits gestion courante	1 450 000
66 - Charges financières	1 200 000	76 - Produits financiers	1 000
67 - Charges exceptionnelles	100 000	77 - Produits exceptionnels	3 000
Total	38 973 000	Total	38 973 000

Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 007 000	021 - Virement section de fonctionnement	29 529 900
041 - Opérations patrimoniales	4 250 000	024 - Produits des cessions	16 000
Effacements de réseaux n°20131	801 546	040 - Opérations d'ordre entre sections	100 000
Renforcements de réseaux n°20132	909 921	041 - Opérations patrimoniales	4 250 000
Raccordements n°20133	149 265	10 - Dotations fonds divers réserves	3 800 000
Travaux communaux n°20134	105 052	13 - Subventions d'investissement	10 000 000
Eclairage n°20135	1 291 236	16 - Emprunt et dettes assimilées	5 000 000
Eclairage connexe n°20136	143 523	23 - Immobilisations en cours	15 001
Réseaux télécom n°20137	399 508	27 - Autres immobilisations financières	4 200 000
Effacements de réseaux n°20141	3 708 197		
Renforcements de réseaux n°20142	4 631 845		
Raccordements n°20143	2 449 507		
Travaux communaux n°20144	489 384		
Eclairage n°20145	12 237 943		
Eclairage connexe n°20146	744 713		
Réseaux télécom n°20147	1 114 285		
Effacements de réseaux n°20151	1 573 888		
Renforcements de réseaux n°20152	4 018 437		
Raccordements n°20153	2 143 166		
Travaux communaux n°20154	401 844		
Eclairage n°20155	7 132 726		
Eclairage connexe n°20156	770 200		
Réseaux télécom n°20157	736 714		
13 - Subventions d'investissement	10 000		
16 - Remboursement d'emprunts	3 500 000		
20 - Immobilisations incorporelles	60 000		
21 - Immobilisations corporelles	130 000		
23 - Immobilisations en cours	1 000		
Total	56 910 901	Total	56 910 901

Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le comité syndical du SDEHG a compétence pour fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts, pourvus ou non.

Il est à noter que les effectifs du SDEHG restent stables avec 48 à 50 emplois permanents occupés depuis l'année 2009.

Il est proposé la création d'emplois permanents et non permanents.

Créations d'emplois permanents

Le comité syndical décide, à l'unanimité des membres présents, de créer un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Ces créations permettront l'avancement de grade d'agents du SDEHG remplissant les conditions statutaires ou lauréats de concours ou examens professionnels.

Après nomination des agents promus, la suppression des postes non occupés sera proposée à une prochaine réunion du Bureau.

Créations d'emplois non permanents

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise par son article 3 la création de postes concernant des emplois non permanents ayant vocation à être utilisés pour des situations exceptionnelles : accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier, tel que les périodes de congés d'été, afin d'assurer la continuité du service.

Le comité syndical décide, à l'unanimité des membres présents, de créer 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG, répondant à un accroissement temporaire d'activité ainsi que 5 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, rémunérés en référence au 1^{er} échelon du grade, répondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Si aucun besoin n'est identifié au cours de l'année, ces postes ne feront pas l'objet de recrutement.

Le tableau des effectifs mis à jour après création de ces différents postes est présenté en page suivante.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDEHG

EMPLOIS PERMANENTS

Filière administrative

Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Emplois créés	Emplois pourvus
Attachés territoriaux	Attaché principal	A	1	1
	Attaché	A	1	0
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2
	Rédacteur	B	1	0
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	2
	Adjoint administratif 1ère classe	C	8	7
	Adjoint administratif 2ème classe	C	6	5
Total filière administrative				17

Filière technique

Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Emplois créés	Emplois pourvus
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	1	0
	Ingénieur en chef de classe normale	A	1	1
	Ingénieur principal	A	7	7
	Ingénieur	A	2	1
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	B	16	15
	Technicien principal 2ème classe	B	7	5
	Technicien	B	1	0
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	C	1	1
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1
Total filière technique				31

Effectif total du SDEHG

48

EMPLOIS NON PERMANENTS

Accroissement temporaire d'activité	Adjoint administratif 2ème classe		2	0
Accroissement saisonnier d'activité	Adjoint administratif 2ème classe		5	0
	Emplois d'avenir		2	2

Compte rendu des délégations

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a donné délégation au bureau d'un certain nombre de ces attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CCGT, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les décisions prises par le bureau en 2014 au titre des délégations accordées par le Comité sont les suivantes :

Bureau du 10 février 2014 à 16h00

- Programme 2014 de travaux d'effacement des réseaux - tranche 1
- Programme principal d'éclairage 2014
- Régie de recettes
- Plan de formation 2014
- Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion
- Préparation de la prochaine réunion du comité du SDEHG

Bureau du 8 septembre 2014 à 16h00

- Programme 2014 de travaux d'effacement des réseaux - tranche 2
- Programme 2014 complémentaire d'éclairage
- Défense des intérêts du SDEHG (SCI du BOSC contre Commune de Blagnac)
- Cession de parcelle de la concession au Conseil Général de la Haute-Garonne : parcelle numéro 73 Section D à BOULOC
- Cession de parcelle de la concession au Conseil Général de la Haute-Garonne : parcelle numéro 1261 Section C à MONTREJEAU
- Suppression de postes
- Adhésion au service de prévention et conditions de travail
- Contrat d'assurance du personnel – mandat de recours contre tiers responsable
- Désignation des délégués locaux du Comité National d'Action Sociale
- Mise à jour de la liste des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale
- Préparation de la prochaine réunion du comité du SDEHG
- Défense des intérêts du SDEHG (Promotion Patrimoine Immobilier contre Commune d'Eaunes)

Bureau du 5 décembre 2014 à 14h30

- Programme 2014 de travaux d'effacement des réseaux - tranche 3
- Emprunt pour les travaux communaux
- Convention de partenariat avec ERDF pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement
- Préparation de la prochaine réunion du comité du SDEHG

Les commandes passées par le Président en 2014 au titre de la délégation concernant les achats inférieurs à 90 000 € HT sont les suivantes :

OBJET	MONTANT € TTC
Assurance multirisque	81 923,90
Achat Photocopieurs	36 988,63
Traitement DT/DICT	32 895,00
Fourniture de gaz	25 000,00
Frais de réception	22 816,75
Assurance véhicules	14 934,40
Achat meubles	14 261,59
Fournitures de bureau	14 062,32
Entretien du bâtiment	9 952,15
Maintenance informatique	9 048,00
Conception logicielle	7 472,70
Numérisation plans de recolement	6 600,74
Achat matériels informatiques	5 216,15
Entretien matériels transports	5 185,22
Formation	3 789,00
Fourniture de petits équipements	3 517,78
Impressions et reliures	3 491,64
Mission d'assistance technique	2 640,00
Honoraires d'avocats	2 340,00
Contrat de service Réseau Teria	1 920,00
Licence informatique	1 879,20
Location machine à affranchir	1 719,98
Annonces officielles	1 404,00
Maintenance site Internet	1 320,00
Frais de déplacement	813,02
Documentations générales	801,80
Frais d'entretien	369,24
Location fontaine à eau	300,00
Hébergement site internet	100,80
Autres matières et fournitures	61,56
TOTAL	312 825,57

Questions diverses

Monsieur CAZARRÉ, délégué de la commune de NOÉ, demande des informations concernant l'avancement du projet d'aménagement numérique présenté lors de la réunion du comité syndical du 1^{er} décembre 2014. De plus, il souhaite connaître le nom de l'organisme prêteur retenu par le SDEHG à un taux fixe de 1,64%. Il sollicite également des informations concernant le successeur de Madame ALGRANTI, directrice Orange des relations avec les collectivités.

Monsieur CASEILLES, directeur du SDEHG apporte les éclaircissements suivants concernant ces différents points.

L'établissement bancaire retenu par le bureau du SDEHG suite à sa consultation pour un emprunt pour le compte des communes est la Banque postale qui a proposé un taux fixe de 1,64%. Ce taux, particulièrement compétitif, s'explique notamment par le regroupement des parts communales et la durée de 12 ans du prêt sollicité.

De plus, grâce à une gestion exemplaire de son budget, le SDEHG dispose d'une situation financière saine recueillant ainsi la confiance des organismes prêteurs.

Concernant le projet d'aménagement numérique du territoire, le montage juridique du dossier est en cours d'étude afin notamment de déterminer dans quelles conditions le SDEHG pourrait intervenir en matière de travaux sur les réseaux haut débit. Les services du Conseil Général vous apporteront les précisions nécessaires en temps utile.

Lors de la dernière réunion du comité syndical, plusieurs questions ont été posées par l'assemblée aux services d'Orange. La remplaçante de Madame ALGRANTI a été conviée mais n'a pas pu se libérer. Le SDEHG transmettra par message électronique les coordonnées de l'interlocuteur d'Orange ainsi qu'un guide pratique d'élagage élaboré par Orange. L'envoi par message électronique évite le gaspillage de papier et de frais d'envoi. La quasi-totalité des communes disposent désormais d'une adresse e-mail. Une publication sur notre site internet, <http://www.sdehg.fr>, rubrique « Actualités » sera réalisée en parallèle.

Monsieur DESOR, membre du bureau du SDEHG et délégué de la commune d'EAUNES, demande des informations complémentaires concernant l'avancement du projet de développement d'une application de déclaration de panne d'éclairage public sur smartphone.

Monsieur CASEILLES, directeur du SDEHG, précise que la réalisation de ce projet est en bonne voie. Ce projet est né suite à la demande des communes lors des réunions des commissions territoriales notamment celle de Fourquevaux présidée par Monsieur AUMONIER, membre du bureau et maire de Fourquevaux.

Cette application permettra de déclarer facilement une panne d'éclairage public au pied du point lumineux défectueux avec un smartphone. Cela évitera de se déplacer à la mairie pour réaliser la déclaration de panne sur le SIG ou par fax. L'entreprise en charge de l'entretien du parc d'éclairage sera alors automatiquement prévenue par l'envoi d'un SMS qui contiendra la localisation géographique (coordonnées GPS) de la panne.

Après avoir organisé une large consultation des entreprises du secteur, le SDEHG sera en mesure de présenter très prochainement cette application innovante et simple d'utilisation.

Ce dossier est géré par l'équipe de direction du SDEHG, notamment par Madame MOULIER.

Une information sera adressée aux communes lors du déploiement de l'application. Il s'agira alors d'expérimenter dans un premier temps son utilisation avec une ou deux personnes par commune avant de l'étendre à d'autres utilisateurs.

Les membres du comité n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 14h30.